



Taxe sur les ordures ménagères

Par **cactus1975**, le **04/11/2008** à **17:48**

Bonjour,

Je viens de recevoir ma quittance de loyer pour novembre 2008 et mon bailleur me réclame un complément de loyer pour les ordures ménagères de 2008, j'ai emménagé dans la maison début juin 2008, est-il dans son bon droit ?

J'ai déjà payé ma taxe d'habitation dans l'appartement que j'occupais jusqu'à fin mai avant d'entrer dans cette maison.

Merci d'éclairer mes lumières sur cette affaire.

Par **Marion2**, le **04/11/2008** à **18:07**

Bonsoir,

Oui, il est en droit de vous réclamer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au prorata de votre temps d'occupation, soit du 1er juin 2008 au 31 Décembre 2008.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est demandée avec les impôts fonciers et n'ont rien à voir avec la taxe d'habitation.

Vous pouvez demander à votre propriétaire de vous fournir copie des impôts fonciers où figurent le montant de la taxe des ordures ménagères.